LE CHEMIN CREUX

J'aime ce vieux chemin, où l'âme des foins rôde Derrière les faucheurs, dans les beaux soirs d'été. Ce chemin d'un autre âge, où le gamin maraude, Quand les fruits des ronciers sont à maturité.

FAUCHEUR DE BRUYERES

Entre deux rangs épais de la broussaille coupée, L'homme vêtu de bure et rugueux coutil, Les reins pliés, promène en cercle, son outil, Qui reluit au soleil, comme une grande épée.

SOIR D'AUTOMNE

J'aime ces premiers soirs, aux relents monotones, Dont la lumière est bonne et chaque son discret. Ces premiers soirs d'un peu d'été, d'un peu d'automne, A la seule chanson, devant tous leurs secrets...

MATIN ESTIVAL

Dans le silence bleu de l'heure matinale, Que de fois, devançant le lever du soleil Embaumant les champs, sous la brise de Lamballe, D'un jour ensoleillé, j'ai surpris le réveil.

> Lamballe, le 15 avril 1947 R. BILLAUD

Le Penthièvre

un peu d'histoire et de géographie

par Pierre Halna du Fretay.

Mentionnée dès le vie siècle, cette région a été formée par le démembrement de la Domnonée, celle-ci auparavant ayant été pratiquement la « Civitas Curiosolitum » c'est-à-dire la partie de l'Armorique occupée par les Curiosolites, peuplade gauloise d'origine celte.

Vers l'an Mil — arrêtons-nous là! — Eudon, fils du duc Geoffroi I^{er} (995-1008) et frère du duc Alain III (1008-1040) va recevoir en apanage une vaste région allant de la Rance (côté est) à la rivière de Morlaix (côté ouest) et de la Manche (au nord) au sommet du Mené (au sud).

Dès la génération suivante, il y aura partage : le Penthièvre et le « Tréguer ».

L'arrière-petit-fils d'Eudon sera Riwallon, comte de Penthièvre. Ses deux fils vont lui succéder l'un après l'autre et mourir sans enfants l'un et l'autre. Le Penthièvre ira alors à leur oncle Alain, comte de Tréguer dont le fils Henri sera dépossédé, en 1214, en quasi totalité par Pierre de Dreux dit Mauclerc, duc de Bretagne.

Henri devient alors Henri I^{er} d'Avaugour et son arrière-petitefille Jeanne d'Avaugour épousera en 1318 Guy de Bretagne, fils du duc de Bretagne Arthur II, lui-même arrière-petit-fils de Pierre de Dreux.

Guy de Bretagne est cadet, lui aussi ; il verra se reconstituer à son profit par son frère aîné Jean III, duc de Bretagne, à peu près tout l'apanage primitif de la maison de Penthièvre : Penthièvre plus Tréguer.

Cela n'était pas pure gratuité de la part de Jean III : il le faisait pour se créer un solide allié contre son demi-frère un certain Jean de Montfort...

... Et la fille de Guy de Bretagne, une certaine Jeanne, sera l'épouse de Charles de Blois.

Si donc Alix de Bretagne avait épousé — comme cela avait été primitivement prévu — Henri de Penthièvre au lieu de Pierre de Dreux, la guerre de succession entre Charles de Blois et Jean de Montfort n'aurait pu avoir lieu car Alix et Henri étaient les deux derniers descendants (hormis le sire de Quintin) des ducs et de la première maison de Penthièvre. Quel regret donc pour les Bretons que le roi de France Philippe-Auguste ait renié sa parole et fait épouser à Alix le capétien Pierre de Dreux!

Et pour nous maintenant, géographiquement, le Penthièvre qu'est-il ? Il est ce qu'il a été à l'époque mérovingienne et franque : le Pagus Penteur. Il est ce qui a été appelé au Moyen Age le comté de Penthièvre, c'est-à-dire une région qui allait, à l'est, de la rivière de l'Arguenon, à l'ouest, à la rivière du Gouët, au nord, à la Manche et, au sud, aux limites du Porhouet (la ligne du Mené). Cela formait quatre grands fiefs : Lamballe, Jugon, Moncontour et le regaire de Saint-Brieuc.

Actuellement, en gros, cela couvre les cantons de Matignon, Pléneuf, Lamballe, Jugon, Moncontour, Saint-Brieuc-Est et quelques communes des cantons limitrophes. La capitale en est incontestablement et historiquement la ville de Lamballe.

SAINT-AMATEUR DE LAMBALLE

En 1757 le Père Aimé Boscher de la Villéon, plus couramment appelé Père Aimé de Lamballe, procureur général de l'Ordre des Capucins à Rome, avait sollicité et obtenu du pape Benoît XIV la promesse de lui accorder, pour sa ville natale, les reliques d'un des martyrs qu'on allait retrouver au cours des fouilles entreprises dans les Catacombes. Mais le pape était mort lorsque l'année suivante, les fouilles mirent au jour le tombeau d'un jeune martyr en présence d'un autre capucin, le père Fidèle Bécherel, du Saint-Esprit-des-Bois en Plédéliac. On retrouva une plaque de marbre portant son nom : Hildanus, et mentionnant qu'il était mort en proclamant « J'aime Dieu et je meurs pour le Christ », ainsi qu'une fiole contenant son sang. Le nouveau pape Clément XIII authentifia les reliques en remplacant le nom « Hildanus » par « Amator » et les accorda au Père Aimé pour Lamballe où, après bien des difficultés, elles arrivèrent enfin au mois de mai 1761. Après un an de travaux pour permettre au sculpteur Corlay de Chatelaudren de confectionner la chasse et transformer l'ancien autel du Saint-Esprit, la translation solennelle des reliques à l'église Saint-Jean fut fixée au dimanche 11 juillet 1762. Elle fut faite par une procession comprenant plus de 150 prêtres, dont 80 en chapes rouges, suivis des magistrats et des corps constitués escortés par la milice bourgeoise, et d'une foule innombrable de pèlerins dont la plupart avaient couché dehors la nuit précédente sur les promenades du château et le champ de foire. Le cortège parcourut toute la ville, le son des cloches et celui du canon se mêlant aux chants de la foule. Ainsi fut créée la tradition d'une fête de saint Amateur fidèlement célébrée chaque année le second dimanche de juillet.

Pendant la Révolution, des tenants de la libre pensée organisèrent un feu de joie où furent brûlées les reliques de saint Amateur. Pas toutes cependant, car des personnes pieuses réussirent à en sauver certains fragments soigneusement conservés depuis. Henri devient alors Henri I^{er} d'Avaugour et son arrière-petitefille Jeanne d'Avaugour épousera en 1318 Guy de Bretagne, fils du duc de Bretagne Arthur II, lui-même arrière-petit-fils de Pierre de Dreux.

Guy de Bretagne est cadet, lui aussi ; il verra se reconstituer à son profit par son frère aîné Jean III, duc de Bretagne, à peu près tout l'apanage primitif de la maison de Penthièvre : Penthièvre plus Tréguer.

Cela n'était pas pure gratuité de la part de Jean III : il le faisait pour se créer un solide allié contre son demi-frère un certain Jean de Montfort...

... Et la fille de Guy de Bretagne, une certaine Jeanne, sera l'épouse de Charles de Blois.

Si donc Alix de Bretagne avait épousé — comme cela avait été primitivement prévu — Henri de Penthièvre au lieu de Pierre de Dreux, la guerre de succession entre Charles de Blois et Jean de Montfort n'aurait pu avoir lieu car Alix et Henri étaient les deux derniers descendants (hormis le sire de Quintin) des ducs et de la première maison de Penthièvre. Quel regret donc pour les Bretons que le roi de France Philippe-Auguste ait renié sa parole et fait épouser à Alix le capétien Pierre de Dreux!

Et pour nous maintenant, géographiquement, le Penthièvre qu'est-il? Il est ce qu'il a été à l'époque mérovingienne et franque : le Pagus Penteur. Il est ce qui a été appelé au Moyen Age le comté de Penthièvre, c'est-à-dire une région qui allait, à l'est, de la rivière de l'Arguenon, à l'ouest, à la rivière du Gouët, au nord, à la Manche et, au sud, aux limites du Porhouet (la ligne du Mené). Cela formait quatre grands fiefs : Lamballe, Jugon, Moncontour et le regaire de Saint-Brieuc.

Actuellement, en gros, cela couvre les cantons de Matignon, Pléneuf, Lamballe, Jugon, Moncontour, Saint-Brieuc-Est et quelques communes des cantons limitrophes. La capitale en est incontestablement et historiquement la ville de Lamballe.

SAINT-AMATEUR DE LAMBALLE

En 1757 le Père Aimé Boscher de la Villéon, plus couramment appelé Père Aimé de Lamballe, procureur général de l'Ordre des Capucins à Rome, avait sollicité et obtenu du pape Benoît XIV la promesse de lui accorder, pour sa ville natale, les reliques d'un des martyrs qu'on allait retrouver au cours des fouilles entreprises dans les Catacombes. Mais le pape était mort lorsque l'année suivante, les fouilles mirent au jour le tombeau d'un jeune martyr en présence d'un autre capucin, le père Fidèle Bécherel, du Saint-Esprit-des-Bois en Plédéliac. On retrouva une plaque de marbre portant son nom : Hildanus, et mentionnant qu'il était mort en proclamant « J'aime Dieu et je meurs pour le Christ », ainsi qu'une fiole contenant son sang. Le nouveau pape Clément XIII authentifia les reliques en remplaçant le nom « Hildanus » par « Amator » et les accorda au Père Aimé pour Lamballe où, après bien des difficultés, elles arrivèrent enfin au mois de mai 1761. Après un an de travaux pour permettre au sculpteur Corlay de Chatelaudren de confectionner la chasse et transformer l'ancien autel du Saint-Esprit, la translation solennelle des reliques à l'église Saint-Jean fut fixée au dimanche 11 juillet 1762. Elle fut faite par une procession comprenant plus de 150 prêtres, dont 80 en chapes rouges, suivis des magistrats et des corps constitués escortés par la milice bourgeoise, et d'une foule innombrable de pèlerins dont la plupart avaient couché dehors la nuit précédente sur les promenades du château et le champ de foire. Le cortège parcourut toute la ville, le son des cloches et celui du canon se mêlant aux chants de la foule. Ainsi fut créée la tradition d'une fête de saint Amateur fidèlement célébrée chaque année le second dimanche de juillet.

Pendant la Révolution, des tenants de la libre pensée organisèrent un feu de joie où furent brûlées les reliques de saint Amateur. Pas toutes cependant, car des personnes pieuses réussirent à en sauver certains fragments soigneusement conservés depuis.

Dès que la liberté fut rendue au culte, la tradition fut reprise avec le même enthousiasme. La fête était annoncée dès l'angélus du samedi midi par un carillon solennel, et de même le samedi soir où le clocher de Saint-Jean était illuminé. Un prédicateur extraordinaire prononçait l'homélie aux messes du dimanche et, pendant les cérémonies, de braves quêteurs exhortaient les pélerins à « mettre à la tasse » en répétant de temps à autre à haute voix : « Apportez vos offrandes au bon saint Amateur » ou encore : « Allumez vos chandelles devant saint Amateur ».



Après les vêpres la procession sortait de Saint-Jean côté parvis, descendait les marches puis suivait les rues Cornemuse (Pasteur) Bario, Courbe (Ch.-Cartel), Grand-Boulevard, Augustins, Champ de Foire, Porte-Saint-Martin, rue Basse (Calmette) et rentrait à Saint-Jean par la place du marché. Chaque paroisse se groupait derrière sa croix et son recteur, et il y en avait des paroisses! On les identifiait aisément par les coiffes des femmes, ce qui donnait à la procession un certain caractère folklorique. Tous les participants portaient quelque chose, les plus nombreux un cierge plus ou moins gros, que l'on recueillait à la rentrée à l'église pour le faire brûler

devant les reliques, les malades — ou leurs représentants — une figurine de cire représentant la partie dont ils souffraient : qui un bras, qui une jambe, qui une tête, qui un corps tout entier.

Quand fut fondé le Cercle saint Amateur, qui devint plus tard la Penthièvre, le reliquaire était porté et escorté par les jeunes gens de cette société, saint Amateur ayant été proclamé, selon le désir du Père Aimé : « Protecteur de l'enfance et de la jeunesse chrétiennes. »

Il arriva certaines années que la tête de la procession se présentait pour rentrer à Saint-Jean alors que la queue n'était pas encore toute sortie. On institua une petite procession le samedi soir pour grouper les Lamballais et résorber l'excédent du dimanche.

Le second dimanche de juillet est aussi l'époque où mûrissent les « badies » (cerises). Vu la chaleur estivale, elles constituaient une friandise rafraîchissante fort appréciée des pélerins auxquels des marchandes foraines comme « la filourette » les proposaient dans la rue à 4 ou 5 sous la livre ou bien à 2 sous l'écuellée. Les badies étaient devenues le complément inséparable de la Saint Amateur.

La guerre de 1914 n'interrompit pas le culte de saint Amateur, mais les années qui suivirent virent l'affluence diminuer progressivement : l'attrait de la mer en juillet, les facilités de transport, car et petit train, proposaient une concurrence contre laquelle on lutta en avançant la date de la fête au deuxième dimanche après Pâques, et elle se continuait ainsi, avec un déclin croissant quand survint 1939. L'occupation allemande y mit un arrêt brutal. A la Libération on ne parla plus de saint Amateur, on s'occupa surtout d'exécuter le vœu à Notre-Dame de Grande Puissance promis en juin 1940.

De quels éléments disposons-nous désormais pour matérialiser le souvenir de cette pieuse tradition si fidèlement observée pendant près de deux siècles ?

D'abord les *reliques* dont le clergé parroissial assure la sauvegarde.

Ensuite *l'autel* avec la reproduction de l'ancienne châsse du sculpteur Corlay encadrée dans le retable à droite du maître-autel.

Enfin le vitrail au-dessus de la porte conduisant à la sacristie.

Il représente, sur toile de fond de la butte Notre-Dame, le Père Aimé de Lamballe recommandant à la protection de *saint Amateur* la jeunesse des environs.

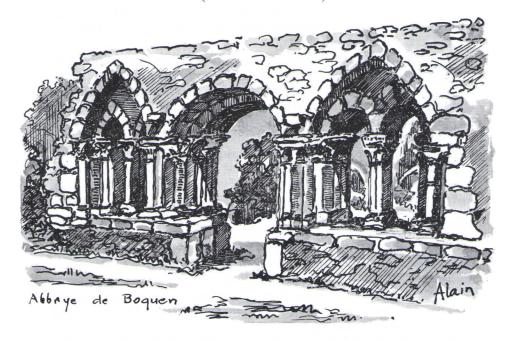
Les responsables des récentes restaurations de l'église paroissiale ont tenu à conserver ces vestiges de l'ancienne tradition.

Qu'ils en soient remerciés et félicités.

J. GOMBAULT.

Boquen

(1789 - 1793)



« D'où qu'il vente, Boquen rente! ».

« Boquen, la plus pauvre abbaye de Bretagne! ».

Ces deux dictons du pays du Mené nous laissent perplexes. In meedio, veritas? je ne pense pas; les deux proverbes durent se forger à des époques différentes et l'allusion s'adresse à des valeurs de nature opposée. Le premier évoque, probablement, les innombrables droits féodaux dont fut dotée l'abbaye de Boquen dès son origine, provenant souvent des Templiers comme semble l'indiquer le partage de ces droits avec les chevaliers de Malte (1). Le second constate, peut-être, la profonde dégradation spirituelle de la communauté sous le régime de la commende, au cours des xvui° et xviii° siècles.

Il n'est pas facile d'évoquer la communauté de Boquen, à cette époque-charnière entre l'ancien et le nouveau régime, avec quelque chance de vérité, sans situer, d'abord, le cadre où elle s'incluait. Après, il faut fouiller les textes et les archives.

La vie sociale, ici comme partout, en France, est basée sur l'existence de trois ordres, soit, selon l'histoire la plus élémentaire, un clergé « pouillé » dans ses bénéfices, une noblesse cramponnée à ses privilèges, un tiers-état misérable et exploité par les deux premiers ordres:

⁽¹⁾ Famille Houguenan — archives du Temple, en Tramain — document personnel.

Certes, le tiers est cette pauvre femme dont l'inventaire après décès se résume à « une couchette où il n'y a que de la paille, une maie, une mauvaise couverture, une bouteille de terre, des hardes de nulle valeur... » (2) C'est, également le laboureur dont le qualificatif est presqu'un titre ; il prête son « harnais », et sa journée lui est dix fois rendue, « à bras » ; pour lui, c'est l'aisance. Le tiers, c'est le « toileux » de Moncoutour dont « l'hôtel » est un petit Versailles, ou, l'armateur dont la fortune ne le cède, ici, qu'aux princes du sang. (3).

La noblesse offre le même éventail, du duc de Penthièvre à ce Trémaudan que Chateaubriand évoque dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*. Le premier, en dépit de tous ses privilèges, n'en est pas moins le plus important contribuable de Bretagne (4); Trèmaudan, lui, vit de et dans « son unique métairie... qui n'attestait de sa noblesse que par un colombier... » (5)

Entre les deux ordres s'intercalent deux groupes; c'est, d'abord une bourgeoisie rurale aisée, « vivant noblement dans ses terres, plongeant ses racines tant dans l'un que dans l'autre, ne désirant rien tant que de « faire des alliances » avec la noblesse des environs, elle-même ravie de « redorer le blason » de ses cadets bien démunis par la coutume de Bretagne qui, pour le partage noble, attribuait les trois quarts à l'aîné, et le reste à tous les autres... Le deuxième groupe est constitué par tous les nobles qui, faute de « lettres » ou d'argent, n'ont pu satisfaire aux « preuves » : ils s'étaient fondus dans le monde paysan pour ne pas déchoir, ils y avaient marié leurs enfants mais tenaient par le sang à toute la noblesse du pays.

Quant au clergé, ses membres procédaient des deux autres ordres et on y trouvait le plus riche et le plus pauvre : c'est là que nous allons chercher la place de la communauté cistercienne de Boquen en puisant dans les documents d'archives.

⁽²⁾ Michel Canet, Histoire rurale de l'évêché de Dol (inédit). J'ai également trouvé dans ce travail l'inventaire après décès du recteur d'une riche paroisse rurale : il est plus modeste que celui de Boquen et de loin. Il n'y a pas d'argenterie, mais des étains ; la chambre est confortable, un petit sofa, sept chaises, un « lit à baldaquin » avec rideaux verts, garni d'une couette et de deux couvertures. A l'étable trois vaches et deux cochons, le matériel nécessaire à l'exploitation d'une petite ferme. C'est tout : rien à voir avec le « standing » de Boquen...

^{(3) «} Les très grosses fortunes (en Bretagne) sont celles de Meslé du Grand-Clos, Foucaud, Drouin, Beaugard et Bécard. Ces cinq fortunes dépassent toutes le million de livres (400 000 000 de centimes 1978) id.

⁽⁴⁾ De 1750 à 1756, le duc de Penthièvre a payé une moyenne annuelle de 8 990 livres d'impôt, par an, soit 35 960 000 de nos centimes. (Jean Meyer : *La Noblesse bretonne*, p. 212).

⁽⁵⁾ Chateaubriant se trompe, le troit de fuie n'était pas un privilège de la noblesse ; pouvait construire un pigeonnier, quiconque possédait assez de terre, autour de chez lui, pour que ses oiseaux n'aillent pas piller ses voisins.. Pauvre Trèmaudan ! son colombier n'était qu'un abus ! (que l'on retrouve dans beaucoup de cahiers de doléances). Il est vrai que Chateaubriant ajoute que Trèmaudan avait une très jolie femme... et une fille naturelle... pour se consoler !

Deux sont particulièrement évocateurs, le « procès-verbal-état des lieux » du 20 mai 1790, en exécution du décret de l'Assemblée nationale en date du 26 mars de la même année et celui de la vente des biens et immeubles de Boquen, comme « bien national », les 12 et 26 mai 1791. Je ne crois pas impossible de voir renaître, entre les lignes des fastidieuses énumérations et dans la sécheresse des colonnes de chiffres, la vie des moines de Boquen en cette année 1790.

Boquen, c'est, d'abord, un abbé commendataire, M. le Mintier, un prieur, Louis Josse, 44 ans, originaire de Saint-Igneuc, profès de l'abbaye de Coetmalouen et trois moines, Jean Roquet, 47 ans, profès de la même abbaye, Julien-René Onen, profès de Boquen, Pierre Leclerc, profès de Saint-Maurille.

Boquen, en cette fin du xVIII^e siècle, c'est une admirable église un peu délabrée, dont on a fermé les bas-côtés et relevé le niveau du sol « pour avoir moins froid ». (6)

Boquen, enfin, c'est l'appartement de l'abbé, des bâtiments conventuels, ceux d'exploitation, un moulin à fouler, 33 hectares 11 ares 58 centiares de terres exploités par les moines, « trois chevaux et autres bettes et ustenciles de labourage » (sic).

Ceci n'est en fait que le domaine entourant le couvent ; d'autres terres, plus éloignées, sont louées à bail, les moulins de Perdriel, en Plénée et de Poulancre, au Gouray, trois pièces de terre à l'Hermitage, en Broons, et six métairies, la Ville-Danal et la Ville-Courbet, en Plénée, la Ville-es-Sebille, en Broons, le Haut et le Bas Troherneuf, au-Gouray, la Grange-aux-Moines, enfin, en Sévignac

Ce n'est pas tout, Boquen possède encore des droits féodaux (8); en dépit de l'abolition, ils figurent encore à l'inventaire pour 53 boisseaux de froment, 292 boisseaux de seigle, 568 livres 15 sols 5 deniers, en argent.

Il est précisé que l'ensemble donne un revenu annuel de 9 020 livres (moyenne de 1786 à 1790) soit 360 800 F actuels ou, si l'on préfère, 36 080 000 de nos centimes. Il semble bien que les revenus de la « retenue » (faire-valoir direct de 33 ha) ne figure pas dans cette estimation. A cette époque, cette terre sans fermage, sans droits féodaux aurait donné une large aisance à une famille de laboureur : quatre moines, à la force de l'âge devaient en tirer plus que le nécessaire.

⁽⁶⁾ Ce devait être une mode, on en avait fait autant à la cathédrale de Saint-Brieuc

⁽⁸⁾ L'inventaire présente, ici, une ambiguité : pourquoi parler de droits féodaux, neuf mois après la « nuit du 4 août »? Ensuite, ces droits semblent insignifiants. Je pense qu'il ne s'agit que des droits impayés au jour de l'abolition.

⁽⁹⁾ Ce crucifix existe toujours : on peut le voir dans l'église de Jugon, dans le choeur. L'itinéraire de ce remarquable crucifix est facile à suivre : Josse mort, sa mère en hérita. La propriété de ce bien d'église devait brûler la main de cette sainte femme : elle le « brada » immédiatement et à vil prix à la famille Meheust, de Jugon ; ce fut un de ses descendants qui donna ce crucifix à l'église de sa paroisse.

Un détail de l'inventaire nous donne un indice précieux : au passif de la communauté, figure, comme dépense importante, les gages des domestiques ; que voilà un détail qui nous fait regretter la précision de la grammaire grecque : nous savons qu'en Bretagne, sur dix familles nobles, deux n'ont pas de domestique, six en ont deux ou moins, deux en ont trois et plus : à partir de ce chiffre, c'est beaucoup plus que l'aisance!

Ce même inventaire du 20 mai 1790 nous permet d'entrer plus avant dans la vie quotidienne des moines ; on y trouve « neuf lits hautement meublés », trente paires de draps, de l'argenterie, une louche, deux cuillers à ragoût, huit couverts, des meubles, une batterie de cuisine, et une bibliothèque de 270 volumes » des vases sacrés, des ornements et un crucifix d'ivoire. (9)

L'inventaire du 20 mai 1790 se termine par une curieure « profession de foi » de nos quatre moines ; Roquet et Onen ne veulent pas se compromettre, mais ne trahissent pas, ils déclarent « vouloir se séculariser pourvu qu'ils puissent être relevés de leurs vœux ». Leclerc, lui est plus direct : il défroque. Quant à Josse, le prieur, il déclare « qu'il se retirait du cloître parce qu'il supposait que l'Assemblée nationale l'affranchirait du vœu solennel qu'il avait formé! » Le Tartufe ne devait tout de même pas ignorer que, seul, Rome pouvait en juger!

Son retrait du cloître est, d'ailleurs tout relatif car, à la vente de Boquen, en biens nationaux, le 26 mai 1791, nous avons « l'agréable surprise » de voir Josse racheter l'abbaye de Boquen, le moulin à fouler, 33 hectares « et des bâtiments suffisants » au prix de 31 000 livres (12 400 000 de nos centimes)!

Toutes affaires conclues, baclées, réglées, Josse invite ses amis et connaissances au « festin » prévu pour la « pendaison de crémaillère » !

La tradition ne dit pas si le repas fut bon mais elle précise que notre frocard déguisé en châtelain voulut couronner cette belle journée par une chasse en forêt : il faut croire que c'était une chasse à courre, puisqu'il monta à cheval... Las... Il ne dépassa pas l'enclos de l'abbaye ; en un lieu que l'on montre encore, son cheval le jeta à terre et le piétina. On l'enterra « le 2 février 1793 l'an II de la République environ neuf heures du matin, dans le cimetière d'en-haut, de Plénée ».

« Triste fin d'un triste sire » aimait à dire le Père Alexis, en terminant cette histoire...

Je pense qu'au point de vue matériel les ressources de Boquen dépassaient largement celles de la cure la plus riche des environs.

Quant au reste, je crois volontiers le dicton : c'était peut-être bien « la plus pauvre abbaye de Bretagne! »

Jean de LORGERIL.

La FORÊT de BOQUEN

(Essai historique)

PÉRIODE DUCALE

Les Moines sont propriétaires de la Forêt

Il est probable que la forêt de Bosquen fut donnée aux moines par Olivier II de Dinan, seigneur de Jugon, lors de la fondation de l'abbaye en 1137. L'acte de fondation du monastère n'existant plus (les moines disaient qu'il avait été perdu en 1665, par les officiers du roi, lors de la réformation de la forêt) nous n'avons pas de certitude absolue de cette donation. Mais on sait que lorsque la seigneurie de Jugon fut réunie au domaine ducal (1214), la forêt resta propriété des moines, les ducs se réservant « la chasse des bêtes sauvages et la prise des esperviers... »

De plus, en 1248, par un accord amiable avec les moines, le duc Jean Le Roux se réserva certains droits sur la forêt : « Il pourra prendre du bois d'œuvre pour réparer et construire les édifices qu'il possède à Jugon, chaque fois qu'il en aura besoin. En outre, en temps ordinaire, le capitaine du château de Jugon pourra disposer, chaque semaine, de deux charretées de bois pour le chauffage, et quand le duc résidera à Jugon, il pourra faire abattre tout le chauffage qu'il voudra. Quant à l'abbé de Bosquen, il aura le droit de nommer un sergent féodé foreestier (garde forestier) lequel devra cependant prêter serment de fidélité au duc. En échange les moines s'engagent à entretenir en l'abbaye, une chapelle desservie par deux moines qui prieront pour le salut de l'âme du duc et de sa famille.

Ces accords, réglant le statut de la forêt de Bosquen au Moyen Age, furent renouvelés en 1358 par un mandement de la duchesse Jeanne « contre ceux qui empéchent l'abbaye de jouir de la foret » et le 16 février 1429, le duc Jean « à la demande des religieux et considérant que les revenus de la forêt étaient tombés de 100 l. par an à 20 l. à cause de la diminution du peuple tant par les guerres que les maladies, et qu'il y avait dans les « mets de la forêt, plusieurs terres froides, landes, noes, et autres non labourées » leur

permettait de clore ces terres, de les louer, sans toutefois pouvoir les vendre. Cette permission ne plut pas à un voisin, le seigneur du Parc de la Motte (propriétaire de la partie est du massif forestier), alors sénéchal de Ploërmel, qui plaida devant le Parlement contre la permission ducale.

 Période royale, jusqu'aux édits de Colbert. Lutte d'influence entre l'abbaye de Bosquen et la Table de Marbre du Parlement de Bretagne.

Le déclin de l'abbaye, au xvi° siècle, amena l'autorité royale, (successeur de l'autorité ducale) à s'intéresser à la gestion de la forêt de Bosquen. Dans le cadre de l'organisation des Parlements (ordonnance d'Arques de 1545) il fut prévu une maîtrise particulière de la forêt de Bosquen, ayant son siège à Rennes, au Parlement de Bretagne, faisant partie de sa «« table de marbre » juridiction qui s'occupait des eaux et forêts. Mais le manque de moyens et l'isolement géographique de Bosquen fit que dans une première période cette maîtrise n'eut qu'une existence théorique.

En 1563, la jouissance de la forêt fut donnée « en prime » à l'engagiste (locataire) du domaine du roi à Jugon (Jean de Beaumanoir) à charge pour lui « d'entretenir les bâtiments de la juridiction, halles, moulins, auditoire... ». Mais cet engagiste prit à son tour des tenanciers (sous-locataires) qui pactisèrent avec les riverains de la forêt et se mirent à abattre les bois de haut fût. La Cour des comptes de Nantes obligea Jean de Beaumanoir à rembourser les dommages subis par le massif forestier pendant les cinq dernières années.

Cet épisode montre que depuis l'ordonnance d'Arques, le pouvoir royal tentait de gérer la forêt. Cela déplut évidemment aux abbés comandataires de l'abbaye qui tentèrent dans la première moitié du xvıı° siècle de maintenir leur autorité. En 1636, un certain Jean May ayant été pourvu par le Parlement de Bretagne d'un office d'huissier des eaux et forêts de Bosquen, alors que la maîtrise n'avait pas d'existence réelle, Olivier Frottet, abbé de Bosquen, engagea contre lui une procédure pour faire annuler ses lettres de provision devant le même Parlement, et il semble que dès lors l'abbé ait retrouvé son droit de garde, car peu avant 1655, il nomma un sergent féodé (comme le faisaient ses prédécesseurs au Moyen Age), le sieur de la Gaulière.

Mais ce sergent était un huguenot notoire « une créature du seigneur de la Moussaye ». Aussi, lorsque la réforme fut introduite dans l'abbaye (justement pour lutter contre l'influence protestante qui s'y faisait sentir depuis les débuts du siècle) le nouveau prieur lui demanda d'abjurer sa foi. Il refusa et fut en 1655, chassé de l'auditoire (cour de justice féodale) de l'abbaye. Ce qui ne l'empêcha pas, se sentant fort de l'appui des seigneurs de la Moussaye de se maintenir et d'en profiter selon les moines « pour mettre à sac en toute quiétude, la forêt ».

PÉRIODE ROYALE

Les Édits de Colbert - La Forêt devient Forêt Royale

Le 24 mars 1665, un édit de Louis XIV, réformant les forêts du royaume, envoya à Bosquen des commissaires royaux, sous la direction de Pierre de Molinet. Celui-ci profita des abus flagrants du sieur de la Gaulière « pour prononcer la déchéance du droit de garde au préjudice de l'abbaye, et créer une charge de juge gruyer au siège de Jugon. Cette charge sera par la suite réunie à celle de sénéchal de Jugon. Le commissaire royal laissa cependant en toute propriété aux moines le bois du Fayet sis au nord de l'abbaye, qui prendra ensuite le nom de bois des moines.

Le premier juge gruyer pourvu fut François Sevoy, sieur de la Motte (époux Madeleine Oren). Il acheta sa charge assez cher, semble-t-il, fut pourvu en 1667, mais comme il ne reçut par la suite aucune rémunération, il demanda à en être déchargé. Mais nul ne voulant la lui racheter (à cause de son prix trop élevé) le conseil du roi consentit, devant l'urgence à abaisser le prix de cette charge en faveur de Bertrand Urvoit.

En 1675, les édits royaux réglant l'exploitation des forêts royales pour la Marine, ordonnèrent qu'à Bosquen, six arpents de bois futaie seraient abattus par an. La forêt royale fut alors estimée à 1 968 arpents.

Ce régime se perpétua pendant le xvIII^e siècle. Il est probable que c'est alors que la forêt de Bosquen prit l'aspect définitif de bois taillis qu'elle a encore aujourd'hui.

- Période Révolutionnaire et Empire.

L'abbaye de Bosquen, bien d'église fut vendue nationalement et acquise par l'ancien prieur Josse, dont les héritiers la vendirent à M. Méheust. L'ancien bois du Fayet, dit bois des moines devint alors le bois Méheust.

Le reste de la forêt fut comme toutes les forêts du domaine royal, confié par la loi du 11 octobre 1789 à la « sauvegarde de la nation », c'est-à-dire en fait à celle des nouvelles communes qui venaient d'être créées : pour Bosquen au Gouray, sous l'autorité du district de Broons. C'est dire si l'on assista pendant cette période à l'extension abusive des droits d'usage, qui entraîna à Bosquen comme à la Hunaudaye un pillage quasi général du bois. Cet état de choses cessa dès le Consulat quand la forêt de Bosquen fut affectée à la Caisse d'amortissement.

- XIXe siècle. La forêt devient forêt privée.

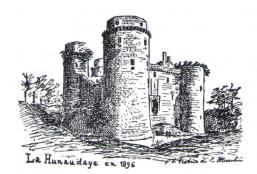
Par une loi du 25 mars 1817, Louis XVIII ordonna la vente des bois appartenant à la Caisse d'amortissement. La vente de la forêt de Bosquen n'intervint qu'en 1823. Au mois de mars, M. Louis-Alexis Carré (époux de Julie Cormier de Kérisouët), fils du maître des forges de Lannoué, lui-même maître des forges du Vaublanc (en Plémet), conseiller général des Côtes-du-Nord depuis 1818, avait soumissionné pour 12 000 F, la forêt contenant 524 hectares. Ce prix parut insuffisant au Préfet qui ordonna une expertise. L'expert, maître Saffray, notaire à Loudéac, divisa la forêt en trois lots : le premier lot (372 ha) était compris entre l'abbaye, au nord, le bois du Parc, à M. de Kerouartz, et le bois des moines à M. Méheust, estimé 12 900 F. Le deuxième lot (138 ha), formant la vieille forêt, au nord du chemin de Chateaugaillard à Collinée estimé 9 730 F. Le troisième lot (13 ha), était borné par l'étang de Perdriel. Des affiches furent exposées dans tous les chef-lieux de canton le 11 août 1823. L'adjudication eut lieu à Saint-Brieuc le 11 octobre 1823. Les trois lots furent adjugés au même Carré Kérisouët pour 68 500 F, outre les charges.

Les Différents Propriétaires Privés aux XIX° et XX° siècles

A la mort, en 1834, de M. Carré Kérisouët, la forêt de Bosquen passa (sans doute par vente) à son neveu Félix-Pierre Carré, maître des forges de Lannoué, qui acquit aussi l'ancien bois des Moines (20 ha). Félix Carré qui habitait au château du Rochay, en Langast, fut député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante de 1848. N'ayant pas d'héritiers directs, la forêt de Bosquen échut, indivise, à deux de ses neveux : Charles de Cargouët, résidant à Collinée et Ernest Carré Kérisouët (fils de Louis Aimé et de Marie Poulain-Corbion), maître des forges de la Hardouinaye, demeurant au nouveau château de la Hardouinaye.

Ernest Carré Kérisouët qui fut député des Côtes-du-Nord de 1869 à 1876, et l'un des organisateurs de l'armée du camp de Conlie, décéda à Paris en 1877, peu après une faillite due, en partie, à l'échec de l'usine métallurgique de Saint-Brieuc, qu'il avait fondée avec M. Allenou, maître des forges de l'Hermitage-Lorges. Il laissait des enfants mineurs. L'indivision fut alors levée. Mme Charles de Cargouët eut la partie dite « la Vieille Forêt » (138 ha) qui n'était plus qu'une lande. Le reste du massif fut vendu et acquis par le vicomte Charles de la Noue, châtelain des Aubiers, en Hillion, d'où il passa (vente) vers 1904, à M. François Camus de la Guibourgère, demeurant au manoir voisin de Coëlan, en Langourla. Depuis la forêt de Bosquen appartient à ses descendants.

Le Gall la Salle J.-P.



Et la HUNAUDAYE fut Construit

par Pierre Halna du Fretay

En 1148, Conan III dit le Gros, duc de Bretagne, meurt. Sa succession divise les Bretons; les uns sont pour son fils Hoël qu'il a désavoué; les autres pour le deuxième mari de sa fille Berthe, Eudon, comte de Porhoët.

Mais Berthe avait été mariée une première fois avec Alain le Noir, comte de Richemont, dont elle avait eu un fils qui deviendra Conan IV dit le Petit.

Celui-ci, en 1154, déclara la guerre à son beau-père, l'un et l'autre se prétendant duc de Bretagne. A l'issue d'une sanglante bataille, Conan IV fut battu, prit la fuite et alla se réfugier en Angleterre auprès du roi Etienne.

Ce roi vient à mourir et c'est un Plantagenêt d'Anjou, Henri II, qui lui succède. Or Conan IV et Henri II étaient tous deux arrièrespetits-fils d'Henri I, roi d'Angleterre, donc cousins. Le premier demanda et obtint du second le secours dont il avait besoin, c'està-dire une armée pour chasser Eudon du trône de Bretagne.

Ainsi, en 1155, Conan IV passa en Bretagne avec une armée commandée, dit un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubindes-Bois, par un certain comte Guillaume, âgé de 20 ans et dont le surnom était Tournemine.

Eudon fut vaincu et Conan IV reconnu comme duc de Bretagne. En remerciement, il fit don au dit Guillaume des terres de Botloi en Pleudaniel, de Léshadré (Lézardrieux) et de Kermilin en Tréflaouénan. Il lui aurait aussi donné en mariage sa sœur Constance (dont le tombeau était à Saint-Aubin-des-Bois) mais il aurait alors fallu que celle-ci soit veuve d'Alain III, vicomte de Rohan.

Guillaume Tournemine, premier du nom, né vers 1134, fut témoin en 1160 à un échange de terres en Pléhérel entre les abbés de Saint-Jacut et de Saint-Aubin-des-Bois. Il eut un fils : Geoffroi.

Geoffroi Tournemine, seigneur de Botloi, de Léshadré et de Kermilin, sénéchal de Penthièvre en 1208, épousa Edie de Bretagne, fille unique de Riwallon, comte de Lamballe. Celle-ci fit don, en accord avec son mari, à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois de la moitié du village de Saint-Kérano. Elle aurait dû recevoir la succession de ses frères Estienne et Geoffroi morts tous deux sans enfants mais Geoffroi, le dernier à mourir, avait désigné comme son héritier le comte Alain, fils d'Henri comte de Tréguier.

Edie de Bretagne pour qui le fief de la Hunaudaye aurait été constitué en 1192 mourut vers 1214 et son mari, Geoffroi Tournemine, vers 1222. Ils eurent un fils : Olivier dont nous parlerons plus loin car il sera le premier sire de la Hunaudaye.

Donc Alain, déjà comte d'Avaugour et du Goëllo, devient aussi comte de Penthièvre, de Lamballe, de Quintin et de Moncontour vers 1204. Il est face au duc de Bretagne une puissance, une puissance telle que Philippe-Auguste, roi de France, donne son accord en 1209 pour le mariage d'Alix, future héritière de Bretagne, avec Henri, fils du comte Alain de Penthièvre. La cérémonie était remise à plus tard, le fiancé étant né le 16 juin 1205.

Cette union était la chance pour les Bretons. Elle rassemblait dans une même main le pouvoir ducal et la puissance des Penthièvre. Elle éliminait la rivalité de deux grandes maisons de Bretagne et la future guerre de succession de 1341-1364, Pierre de Dreux étant le quadrisaïeul de Jean de Montfort. Elle était donc source de paix mais aussi de puissance accrue.

Philippe-Auguste, bien vite, réfléchit que cette Bretagne qui se préparait allait être si puissante qu'il n'en serait pas maître. Aussi, en 1212, il décida le mariage d'Alix avec un prince de son sang à lui, un capétien comme lui, Pierre de Dreux dit Mauclerc, un prince français qui serait forcément plus docile à la France qu'un Penthièvre breton.

Alain de Penthièvre meurt alors à la fin de cette même année et, dit-on, de ce coup bas porté à sa maison.

Henri de Penthièvre, en 1213, n'a que huit ans et Pierre de Dreux devient duc de Bretagne: Il va en profiter : il envahit, en 1214, sans aucune provocation et sans aucune forme de justice les seigneuries de Penthièvre.

La considération que toute la nation bretonne avait pour les Penthièvre et qui ne pouvait qu'aller en augmentant, le fait qu'ils descendaient des anciens ducs alors qu'il n'était qu'un étranger, l'importance de l'apanage, les ressentiments possibles futurs du jeune Henri à qui il avait enlevé en quelque sorte sa fiancée, tout avait poussé Mauclerc à agir ainsi.

Il ne laissa à Henri que le comté de Goëllo, le sixième au plus de son héritage, et à un certain Olivier Tournemine, fils de Geoffroi et d'Edie de Bretagne, il assigne tant pour lui que ses héritiers, la partie du Penthièvre qui comprenait les paroisses, terres et seigneuries de Pléhérel et de Landébia avec la forêt de Penthièvre autrement appelée la forêt de Lanmeur.

Pourquoi cela ? Parce qu'Edie de Bretagne estimait n'avoir pas reçu son héritage tel qu'elle croyait qu'il dût être et que son fils Olivier, ayant épousé la querelle de sa mère, avait été implorer Pierre Mauclerc, duc de Bretagne.

Les Tournemine étaient donc de grand lignage puisque Geoffroi avait pu épouser Edie, la propre fille de Riwallon, comte de Lamballe et de Penthièvre. Mais il y a mieux. Pour certains auteurs, il aurait été le neveu d'Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte d'Anjou, parce que fils d'un certain Guillaume venu d'Angleterre avec Conan IV dit le Petit pour l'aider à reconquérir son duché sur Eudon de Porhoët.

De fait Geoffroi V dit le Bel, comte d'Anjou et père d'Henri II, eut deux autres fils. L'un fut Geoffroi, comte de Nantes en 1156, mort sans alliance le 27 juillet 1158, l'autre Guillaume qui mourut à Rouen le 30 janvier 1164.

Olivier Tournemine, petit-fils de Guillaume, fils de Geoffroi et d'Edie de Bretagne, ratifia les dispositions testamentaires de son oncle Geoffroi, le comte de Penthièvre. Il reçut donc en 1214 du duc de Bretagne une partie du Penthièvre. Il eut ces terres en échange de ses droits sur le comté de Lamballe (transaction passée entre lui et Pierre de Dreux). De sénéchal de Penthièvre, il devint seigneur de Landébia, de la forêt de Lanmeur et vicomte de Pléhérel. Le titre de vicomte était une grande distinction : il n'y avait alors que le vicomte de Rohan et celui de Léon.

C'est vers 1222 qu'il commença à bâtir en bordure de la forêt, dans un marécage, un premier château-fort dont il ne subsiste aujourd'hui que deux tours et un pan de courtines. Il épousa Sibylle de Chateaubriand dont il eut au moins six enfants: Geoffroy qui fut son successeur, Pierre qui parut dans un acte de 1245, Olivier, religieux dont il est fait mention en 1238, Julien, religieux vivant en 1245, Margelie qui épousa Roland de Plesguen, Sibylle qui épousa Geoffroy Dollo. Avec son père, il donna aux moines de Saint-Aubin-des-Bois la permission de prendre du bois mort dans la forêt de Lamballe et fit, en 1216, une donation au prieuré de l'abbaye. Enfin, en 1225, il est présent à un acte de concession fait aux habitants de Saint-Aubin-du-Cormier par le duc Pierre. Il mourra en 1232.



La Maison du Bourreau

Rehaussant sa façade, où le couchant ruisselle! Fenestrage clos, où le temps s'amoncelle! Rongée par les ans, comme un antique ivoire, Des siècles féodaux, elle évoque la mémoire!

Avec ses vieilles pierres, ses teintes et bois usé, Elle résume sous nos yeux pensifs, le passé! Epave magnifique, elle a défié les âges Et sur l'ombre des choses, révèle ses orages!

Les chevaliers! la troupe! sont d'autres... suivis! Oriflammes! banderoles! dans les vents assoupis. De la rue Notre-Dame, défilent, bois mouvant... Les lances... la croix levée par un moine devant...

Au loin, très haut, sous les nuées livides, Les oiseaux de proie, planent en vols perfides! Sur la place du Martray, brille le métal Tranchant et fourbi, du bourreau médiéval.

Main appuyée sur la poignée d'une hache, Vêtu de rouge cuir, tout imbu de sa tâche, Le Bourreau masqué, au torse puissant redressé, Attend... Alors s'avance le condamné crispé...

Ayant gravi l'estrade... cou sur le billot... L'exécuteur, vers le peuple devenu vieillot... Brandit à son poing... une tête tranchée... Que la foule alors, regardait... médusée...

Mais sur les cœurs battants, l'emprise était vaine, Une vigueur lamballaise, habitait leurs veines, La place, laissait bavarder ses cascades... Chuchotis, longs parlers s'étalaient par saccades...

Les nuages s'étaient dispersés et fondus, Sens troublés et rêves étrangement tendus, J'écoutais au loin, dans ce vaste puits d'ombre, S'engouffrer les ans et les siècles sans nombre.

Maintenant, depuis ses longues vieilles années, Ayant trouvé ses nouvelles destinées, Désormais sur l'architecture inexprimable... Un sourire éclairera sa face vénérable.

> Aux amis Lamballais à l'inauguration Mathurin MEHEUST Le 25 juin 1972 R. BILLAUD.

La Société Littéraire et la Petite « Histoire » ou : «les paroles volent, les écrits restent »

Dans le bulletin numéro 4 des « Amis du vieux Lamballe et du Penthièvre », M. Daniel de La Motte-Rouge a écrit un très intéressant article sur la Société littéraire de Lamballe ou Société de lecture, qui, créée en 1774, fut l'ancêtre de notre Bibliothèque municipale.

Les archives de cette Bibliothèque municipale conservent le premier registre des délibérations de cette Chambre de lecture, datant de 1774, et portant, en ses premières pages, les vingt-sept articles de son réglement,

« fait du consentement unanime des associés qui avait (sic) promis parolle d'honneur (sic) d'en observer toutes les conditions et ont signé (suivent une cinquantaine de signatures) ».

La dernière délibération de ce premier registre porte la date du 10 nivose an XII de la République française. Un examen des nombreuses signatures figurant au registre, au gré des délibérations, est fort passionnant; on y trouve Le Dizez de Penanzun, directeur, Le Bel de Penguilly, de Robien de la Boullaye, Lavergne, des prêtres, des officiers...

A la suite des premiers ouvrages et périodiques qui furent achetés par la Société littéraire en 1774 et cités par M. de La Motte-Rouge, je me permets d'ajouter quelques acquisitions faites en 1775 :

Mercure de France; Journal encyclopédique; Observations métaphysiques; Journal de Bruxelles; Courrier de Monaco; Almanach des marchands et négociants; Dictionnaire latin de Boudot; Le Grand vocabulaire français en 30 volumes in-4.

Mais là n'est pas mon propos. Il s'agit seulement pour moi de vous raconter une petite anecdote, confirmant qu'à travers les ans, si les paroles volent, les écrits restent. Scripta manent, verba volant, disaient les latins.

Donc, un beau jour, en feuilletant ledit registre, je découvre perdue entre deux pages, une lettre dont vous lirez ci-joint la photocopie, adressée le 6 décembre 1831 par un membre de la Société à M. Peltier, président, lettre écrite dans un langage quelque peu précieux, bien d'époque.

Mais c'est surtout, après la signature, que se situe tout l'intérêt de la missive. (Voir la lettre photocopiée page suivante.)

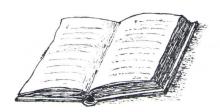
J'espère que vous avez pu la déchiffrer malgré certaines difficultés.

Et alors, vous avez lu, sous la signature du membre de la Société, qui se défend comme un beau diable d'avoir conservé volontairement trois numéros de la livraison des « connaissances visuelles » ce qu'y a ajouté, après coup, mais à la même époque, un autre membre de la Chambre que les affirmations de l'accusé n'avaient pas convaincu,

lisez bien « vieux frippon » (sic).

Et dire que près d'un siècle et demi après ce tout petit incident et pendant x... siècles encore, par ces deux mots ajoutés, le doute subsistera toujours sur l'honnêteté de l'auteur de la lettre.

Jean MARTRAY.



P.S. — Dans son précieux ouvrage *Chatellenie de Lamballe*, *Vieilles demeures et vieilles gens*, M. Daniel de la Motte-Rouge cite la présente anecdote page 595.

La Bibliothèque municipale possédant la lettre originale du prieur Dubourget, j'ai tenu à produire, pour notre curiosité, la photocopie.

Tambolle 5. 90 bra 1831.

La Mousieur de président dels focietés de desture de la fille de Ramballe.

Moniero

Devioure arrive oprer une after longue absence, beaucoup de personne m'out outsir Surprir qu'affligé en m'opprenant, que contrairement ou réglement, j'ai du prendres plusieure auien journaire, et notamment trois Not dela livraison de commissioner vousifourer vousieur, pour les livre plus à l'aise ches moi

Ceux qui out étable cette supposition ne l'oute par paire, j'en puis persualé, que por erreur involontaire, cor il repugnerait trop Dela croire poudée sur une inimitée sant couse enver un consisques toujour Disposé à obliger, jamais

A mine a que que la Soit. Depuis octobre Dervier, Certia Dira, Dapuis eur row Jeup moin, j'ai ete presque toigour en Noqueza, et nois por fraquente la chambre, je noi done par joier exclusivement der trois Nor manquante Deprin trois Secrainer, m'at-on Dit. Au reste, quique Desola de la Desagreable iniment, je neu proteste por moin als chambre dela continuation de mon exortante à me conformer a son reglement. Je la prie D'agreer en votre persone, Mousieur le Gresident, d'expression des Sentements bien Tespertueuro 20 () I stree tree humble Servitain et ami Wyounguet ?

La Laie, le Tueur et le Poëte

Ils étaient cinq en tout. Venant on ne sait d'où? Toute la nuit durant Sous la pluie et le vent Ils avaient gambadé Vermillé, folâtré...

La panse bien repue Petit matin levant Mère avait convenue D'un repos apaisant Dans ces lieux qu'on disait S'appeler « la Gaudaie »!

Le sommeil des petits fût profond et serein Et maman qui veillait jusque tard le matin N'avait d'autre souci qu'une fois entre temps Tendre l'oreille au loin, mettre le nez au vent.

Il en fut tout ainsi Jusque passé midi. C'est alors que maman Imposa aux enfants Un réveil prudent.

Il lui semblait entendre depuis quelques instants Des bruits fort inquiétants apportés par le vent, Des aboiements de chiens, des appels, des cris Ce qui lui rappelait l'un de ses souvenirs : Un jour où père surpris Lui avait tout appris La façon d'écouter, de prévoir, et de fuir.

Consciente du danger que la brise portait Elle décida alors de quitter à regret Ces lieux si accueillants qui lui semblaient soudain Trop peu sûrs, à ses yeux, pour ses chers marcassins.

Rassemblant ses petits et les mettant en file Elle s'en va sous le vent, et le pied bien agile Le groin haut levé, les oreilles aux aguets

Elle entraîne sa troupe au cœur de la forêt. Hélas! il est trop tard, la retraite est coupée. Le groupe est encerclé, les hommes sont embusqués Il faut alors penser à rompre le filet Et dans cette intention, le choix est de filer. Vers un beau jeune premier au visage débonnaire Paraissant bien distrait avec son nez en l'air Semblant plus occupé à chercher l'écureuil Qu'à surveiller sous lui le passage d'un chevreuil.

« Regardez mes enfants dit la mère aux petits Celui-là il est doux, il est calme et gentil Il est inoffensif car sur son habit vert Il a la corne au flanc et son fusil ouvert du tueur il est l'ami, mais pour notre bonheur Il est bien trop poète pour être un grand chasseur » La troupe s'engage et sans témérité Passant tout à côté et presque à le toucher S'en fut vers les fougères : pour elle la liberté!

Hélas! trois fois hélas! la ligne était doublée.

De Charybde en Scylla la troupe était tombée
Du poète charmant au regard de lumière
On se trouvait en face d'un regard de pierre
« M... » s'étouffe la mère c'est le tueur le terrible
Le seul dont il fallait éviter d'être cible »
« Qui est le tueur maman », dit le petit dernier
Qui préférait d'hier, les jeux dans le landier
Le tueur, mon tout petit, c'est le grand Lagardère
Là, il est d'Artagnan, là, il est Lacordaire,
Mirabeau, Attila, il est tout à la fois
Turenne ou bien Bayard, Tartarin quelquefois.
En un mot mon petit, c'est celui dont les coups
Ne pardonnent jamais : alors mourrons : debout! »

L'homme était en joue, mais dans ce face à face Hésitait à tirer une aussi grande surface Il me faut pensait-il la toucher en plein cœur Et prouver à la ronde que je suis le meilleur.

Répondant à ses vœux puisque tout est fini
La pauvre laie se tourne et lui offre son flanc
Son rêve alors commence : elle est dans l'infini
Croyant avoir reçu deux balles dans les sangs
« Qu'il est bon maintenant d'être dans l'au-delà
C'est aisé de mourir dans ces conditions-là
J'ai toujours ma forêt, je cours, je grogne, je sue,
Et je reconnais même dans ma course éperdue
Tous les lieux fréquentés dans mes mille et un tours
« Saint-Aubin », « Coatjegu » et les bois d'alentours
Il ne me reste plus pour bénir mon trépas
Que savoir mes petits heureux ici ou là »

Mais la fatigue aidant et la frayeur passée Notre laie retrouve ses esprits envolés. Heureuse et follement gaie Elle s'en fut essoufflée Rechercher sa portée Qu'elle trouva au complet.

« Mes enfants leur dit-elle après quelque répit Quand elle eût de chacun apaisé les esprits Qu'un jour vienne à nouveau d'une nouvelle épreuve Avec l'homme qui veut le défaut des cuirasses Evitez toute fuite, j'en ai donné la preuve Regardez-le bien droit dans un long face à face Approchez-vous de lui jusques à le toucher Provoquez-le au tir, mais soyez rassurés : Dix mètres, c'est la distance où il ne tue jamais »

Joseph ALEXIS.

Histoire vécue en forêt de Saint-Aubin — en 1976 — Les acteurs de cette scène sont membres de notre association. Nous nous garderons bien de les citer, mais qu'ils soient remerciés d'avoir été l'objet de cette belle histoire inspirée par notre ami Joseph Alexis.

Cette Maison du XVII^e siècle a été sauvée



"La GALERIE du PONT-SAINT-JACQUES "

(ex-Café BASSET)

Selon le souhait et après les démarches de M. Georges Penveris, président « des Amis du vieux Lamballe et du Penthièvre » et avec les 290 membres de cette association. Sur décision de M. Fernand Labbé, maire, des maires associés et du Conseil municipal, (rendue officielle le dimanche 9 janvier 1977).

On ouvrait les portes de cette nouvelle galerie municipale aux amateurs d'art et aux Lamballais lors du vernissage du « Salon d'automne du Penthièvre de peinture figurative » le jeudi 10 novembre 1977, à 17 heures, en présence des personnes citées et de MM. Jean Pascal, député du Morbihan, Pierre de la Condamine, illustre écrivain breton (de Guérande), des personnalités officielles et de plus de 1 000 personnes.

Lettre de Monseigneur aux Ursulines de Lamballe à l'occasion de leur expulsion

Saint-Brieuc, le 12 octobre 1908.

Mes bien chères filles,

L'ère de la violence n'est pas fermée pour notre malheureux pays. Chaque jour enregistre un attentat nouveau. Ce matin c'était votre tour. La main brutale de l'agent de la force publique vous touchait à l'épaule et vous jetait à la rue. Plusieurs brigades de gendarmerie appuyaient cette opération. Des sapeurs avaient enfoncé ou fracturé vos portes, et c'est au pied de l'autel que les envahisseurs vous ont trouvées. Vous vous y étiez réfugiées d'instinct comme sous la protection de Celui qui incarne le droit et le venge au besoin. Lui aussi a été arraché sacrilègement à la demeure qu'il s'était choisie au milieu de vous. Vous l'avez accompagné pieusement à l'église Saint-Martin. Le long du chemin Il soutenait vos pas et fortifiait votre âme. A l'église Il vous a bénies. Puis des amitiés fidèles qui avaient tenu à l'honneur d'être à vos côtés dans cette épreuve cruelle, humiliante pour votre âme de françaises et de religieuses, se disputèrent la faveur de vous offrir sous leur toit, avant qu'il ne soit violé, à son tour, une hospitalité faite de reconnaissance et de vénération. Que le Maître bénisse ces demeures qui se sont ouvertes respectueuses et honorées devant ses épouses persécutées, comme Il a béni la maison hospitalière de Béthanie!

Et demain vous prendrez le chemin de l'exil. Et en vous voyant passer, il en est qui rediront cette ineptie irritante : C'est la loi! Comme s'il pouvait y avoir une loi contre le droit, et comme si l'inviolabilité du domicile et la liberté de prier, de travailler et de se dévouer en commun, n'étaient pas un droit primordial. Il en est qui vous décerneront une plainte, un regret, peut-être une larme.

De cette pitié stérile, les faits prouvent trop que nous n'avons rien à attendre. Dieu veuille que nombreux soient ceux qui puiseront, dans ce spectacle déshonorant de nobles femmes expiant dans l'exil la sublimité de leur vie et l'héroïsme de leur dévouement évangélique, la résolution généreuse d'apporter à l'œuvre urgente et capitale de la régénération de leur pays, avec le regret des négligences et peut-être des trahisons passées, l'appoint d'une vie privée, domestique, civique et chrétienne, irréprochable et féconde. Le salut de la France sera fait surtout du retour de ses fils à la foi de leurs pères et à la pratique du christianisme intégral.

Pour vous, mes bien chères filles, c'est la Hollande qui vous attend. C'est une terre en grande partie protestante. Elle vous réserve cependant des enfants à élever, des œuvres à faire, un apostolat à exercer, et pour vous y consacrer, ce bien précieux qu'on apprécie surtout quand on l'a perdu, la liberté.

Ces œuvres consoleront votre exil, elles ne vous feront pas oublier la France, la France malheureuse, la France coupable aussi, et vouée peut-être à de terribles expiations. Vos regards se tourneront fréquemment vers Lamballe, et ce n'est pas sans espoir de retour que vous l'aurez quitté après trois cents ans de séjour et de bienfaits. Vous prierez pour le pays de votre berceau, et vos prières, unies à vos souffrances, lui mériteront de vous revoir.

Ce qui mettra dans vos yeux ce rayon de sérénité que les larmes ne peuvent obscurcir et qui surprend les profanes, c'est d'abord la pensée qu'en gravissant votre calvaire vous ne faites que mettre vos pieds dans les pas de votre céleste époux; c'est ensuite le souvenir que ce n'est pas Lamballe qui vous chasse. Son administration vous a été bienveillante, ses familles sont attristées, vos anciennes élèves portent le deuil. Que se trouve dans ses murs quelque délateur de profession, il portera un jour ou l'autre dans sa conscience bourrelée la peine de sa traîtrise. Ce qui vous soutient enfin, c'est le sentiment que si le droit peut être opprimé, il ne saurait périr, car il a sa racine en Dieu. Votre droit, vous l'avez hautement revendiqué, ma révérente Mère, et contre sa violation, vous avez protesté avec énergie. La protestation de votre évêque se joint à la vôtre. Elle fait, contre l'attentat qui vient de s'accomplir, toutes ses réserves, et ces réserves ne sont pas un vain mot. Votre maison spoliée reste votre maison, et qui la possédera et qui l'habitera sans votre aveu, possédera et habitera la maison d'autrui. Cela ne porte pas bonheur. Le toit ne tombera peut-être pas sur sa tête, mais sur sa tête, et peut-être sur des têtes bien chères, la justice de Dieu, faisant écho aux censures de l'Eglise, éclatera un jour, à moins que pénitence ne soit faite et réparation donnée.

Ma bénédiction, mes bien chères filles, vous accompagne dans votre exil. Je vous confie à la bonté paternelle de mon vénérable frère, Mgr l'évêque de Ruremonde, et je vous reste bien religieusement et affectueusement dévoué en Notre-Seigneur.

> † JULES-LAURENT, Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.



Cliché Daniel de la Motte Rouge

Protestation de la R. Mère Supérieure

En mon nom et au nom de toutes les Religieuses de cette Communauté, je proteste de toutes mes forces, devant Dieu et devant les hommes, contre l'acte que vous venez accomplir.

Le droit le plus élémentaire, je n'ai pas à vous l'apprendre, garantit à tout citoyen paisible l'inviolabilité de son domicile.

Or, nous sommes ici chez nous, cette maison a été bâtie et occupée tout d'abord par nos devancières. Si elle nous a été passagèrement enlevée, elle nous a été ensuite rendue en vertu d'un contrat dont nous avons loyalement rempli les clauses.

Quel crime avons-nous donc commis, pour que l'on vienne aujourd'hui nous chasser brutalement au mépris de toute équité et de toute humanité? Est-ce un crime de nous être dépensées pour l'instruction et l'éducation des enfants, sans distinction de riches ou de pauvres? Ce crime, si c'en est un, nous ne pouvons le

regretter. Les témoignages de sympathie qui nous sont venus de tous les rangs de la population, l'hommage bienveillant que le conseil municipal, sur la proposition de M. le maire, a publiquement rendu à nos efforts, nous font regretter, au contraire, de ne pouvoir nous en rendre coupables plus longtemps; car nous voyons là l'expression des vrais sentiments de la ville de Lamballe envers une communauté qu'elle a vue à l'œuvre pendant près de 300 ans.

Nous protestons donc, et comme religieuses et comme françaises, contre les procédés injustifiables dont nous sommes victimes.

Comme religieuses, nous protestons contre la tyrannie sectaire qui nous empêche de suivre le genre de vie que nous avions librement choisi.

Comme Françaises, nous déplorons une mesure odieuse qui déshonore notre pays et nous réduit à porter à l'étranger notre dévouement et nos forces.

Nous protestons ; et si nous sommes contraintes de céder à la violence, nous réservons tous nos droits. Quelles que soient les épreuves, les détresses de l'heure présente, le dernier mot restera à l'éternelle justice : à l'heure voulue, elle saura bien humilier les persécuteurs.

Pour nous du moins, en prenant la route de l'exil, une consolation nous restera. Avant de quitter cette terre de France, où la liberté n'est plus respectée, mais que nous aimons quand même et que nous aimerons toujours de tout notre cœur, nous offrirons notre sacrifice pour le salut de notre malheureuse patrie, et en particulier pour la prospérité de cette ville de Lamballe.

Nos amis nous permettront de leur exprimer ici notre profonde gratitude. Nous garderons fidèlement le souvenir de tout ce qu'ils ont fait pour nous ; et pour suppléer à notre insuffisance, nous demandons au ciel qu'il récompense lui-même leur généreux dévouement.

Quant à nos persécuteurs, que Dieu leur pardonne! Qu'il daigne leur accorder la grâce de préparer leur âme à paraître devant le tribunal suprême! Là les attend le divin Juge pour leur demander un compte d'autant plus redoutable qu'ils affectent peut-être d'en faire moins de cas maintenant.

J'exige que cette protestation soit insérée au procès-verbal.

Une Dynastie Historique : Les « LAMBALLE »

En l'année 873 l'envahisseur normand avait réussi à s'implanter à Angers, ville édifiée à cheval sur les deux rives de la Maine. L'armée de Charles le Chauve bloquait la ville du côté Est et celle de Salomon, roi de Bretagne du côté Ouest, lui interdisant tout ravitaillement par voie de terre. Mais les Normands étaient maîtres de la rivière, très large à cet endroit, et se ravitaillaient librement par leurs barques contre lesquelles les troupes à pied ne pouvaient rien.

Charles le Chauve se désespérait quand Salomon fit venir le corps très important que notre ville avait mis à sa disposition. En peu de jours ces « excellents gastedours » creusèrent un canal de huit cents mètres qui détourna le cours de la *Maine* et mit à sec les barques qui constituaient la principale force de l'ennemi. Celui-ci dut se replier.

La réputation de nos habiles et laborieux terrassiers se répandit si bien que pendant tout le Moyen Age ils furent recherchés et embauchés pour de nombreux et importants travaux de terrassement, fortification ou construction et parfois loin de Lamballe.

A cette époque où l'état civil n'existait pas encore, ces ouvriers, qui appartenaient souvent à une même famille, s'appelaient entre eux par leur prénom, le nom patronymique restait peu usité, et sur les lieux de travail la population locale les rassemblait sous une même appellation collective, les Lamballe. Parmi eux il y eut parfois des célibataires qui trouvèrent sur place la compagne rêvée et convolèrent en justes noces, le curé de la paroisse les enregistrait et les publiait en ajoutant à leurs prénoms le nom Lamballe qui se transmettait ainsi à leurs descendants. Cela se produisit dans maints endroits au cours des siècles qui suivirent, aussi longtemps que se conserva dans les populations extérieures la haute renommée des gastadours de Lamballe.

Mais qui eût cru qu'au $xx^{\rm e}$ siècle il pouvait en subsister des descendants ?

Or, voilà qu'en 1976 la mairie recevait une lettre d'un nommé Jean-Michel Lamballe demandant divers renseignements sur ses origines possibles, et la mairie me transmettait la lettre en me priant d'y répondre.

J'exposai à l'intéressé qu'il ne descendait d'aucune dynastie princière, les « de Lamballe » étant morts sans descendance, mais qu'il appartenait à une autre aristocratie tout aussi estimable : la « noblesse du beau travail » qui assura et conserva pendant des siècles le très haut renom de notre vieille cité.

Ce monsieur vient de m'envoyer ses vœux de nouvel an en me signalant que dans le Morbihan où il est né aux confins de l'Ille-et-Vilaine près du camp de Coëtquidan, il a pu remonter la lignée de ses ancêtres jusqu'à son tri-arrière-grand-père en 1760, soit plus de deux siècles. Il me dit qu'en descendance directe c'était une famille de grands cultivateurs, donc restés attachés à la terre, mais que des collatéraux avaient occupé divers postes importants, notamment officiers de marine ou professeurs.

Il est intéressant de constater que la souche des « Lamballe » dont l'origine est si lointaine, n'est pas éteinte en cette fin du xxe siècle et qu'elle continue à porter honorablement le nom, et on est tenté de se demander quels grands travaux ont pu amener nos gastadours dans cette région : ouvrages militaires ? édifices religieux ? ou simplement digues d'étangs ? (Ceux-ci sont si nombreux entre Ploërmel et Paimpont.)

Simple question qui restera probablement sans réponse.

J. GOMBAULT.

Sainte-Marie de Lamballe

Une Vierge appelée Sainte-Marie de Lamballe remontant au Moyen Age serait passée dans la famille du sacristain de Notre-Dame, un nommé Fossillon après décision du curé de Notre-Dame qui la trouvait trop petite. Ce curé la remplaça par la statue que nous connaissons appelée sous le vocable de Notre-Dame de Grande puissance. Vierge en albatre qui remonte au XVII° siècle.

La Vierge qui fait l'objet de notre article est en bois. Nous avons eu l'honneur et le plaisir de l'exposer lors d'un Pardon le 8 septembre 1958 ou 1960 dans une de nos vitrines à Lamballe.

Après différents héritages la statue est arrivée dans la famille de Yves Le Gall qui était auto-école rue Saint-Lazare (par les femmes) et qui la possède encore. L'épouse d'Yves Le Gall est une demoiselle Jehant, descendante des Fossillon.

Nos compatriotes ont quitté Lamballe depuis quelques années. Notre président a adressé un courrier à M. Yves Le Gall pour obtenir des photos et quelques détails plus précis sur cet héritage. Cette demande hélas! est restée sans réponse.

Nous le regrettons vivement!

Les personnes pouvant donner des détails sur l'histoire de Sainte-Marie de Lamballe peuvent les adresser à notre amie Mlle Marie Rouault, rue Basse, Lamballe.

Règlement de Service de la Garde Nationale de Lamballe

En conformité à l'article 73 de la loi sur la Garde nationale, M. le Maire, sur la proposition du commandant, a arrêté le règlement suivant, relatif aux exercices et aux revues.

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1er octobre au 30 avril, la Garde nationale se réunira une fois par mois, pour faire l'exercice, le premier dimanche de chaque mois, et du 1er mai au 30 septembre deux fois, les premier et troisième dimanches de chaque mois. Ces exercices seront obligatoires pour tous les gardes nationaux de toutes armes, la compagnie des sapeurs-pompiers et le corps de musique.

- ART. 2. Il y aura une revue par mois, qui sera obligatoire.
- ART. 3. Indépendamment d'ordres, donnés par hiérarchie de grades pour revue ou exercice de rigueur, la retraite pourrait être battue la veille au soir, pour annoncer aux gardes nationaux que le rappel du lendemain sera obligatoire.
- ART. 4. La mauvaise saison empêchant de pouvoir continuer les exercices, celui du premier dimanche de la saison d'hiver sera suspendu jusqu'à nouvel ordre.
- ART. 5. Le commandant de la Garde nationale fixera les heures des exercices et des revues ; mais il en préviendra l'autorité municipale.

Le commandant de la Garde nationale, C. BICHEMIN.

Vu et arrêté par nous maire de Lamballe, le présent ordre du service ordinaire de la Garde nationale.

Lamballe, le 19 décembre 1831, Le maire, Thoreux.

Vu et approuvé par nous, Préfet des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc, le 21 décembre 1831. Le Préfet, Thieullen.

Ordre du jour du 25 Décembre 1831

Les revues continueront à avoir lieu tous les quatrièmes dimanches de chaque mois pour toutes les compagnies : on battra l'assemblée à 3 heures, et le rappel à 3 h 30 : à 4 heures, toutes les compagnies devront être réunies sur la place.

La mauvaise saison empêchant de pouvoir continuer l'exercice du premier dimanche de chaque mois, il sera suspendu jusqu'à nouvel ordre.

L'appel commencera de suite, et l'inspection aussitôt après : ayant rempli ces formalités, MM. les capitaines en rendront compte au commandant ; mais pour ce qui regardera les attributions du conseil de discipline, le rapport s'en fera par écrit, dans les quarante-huit heures qui suivront les revues ou exercices ; le capitaine des sapeurs-pompiers et le chef du corps de Musique se conformeront à cette instruction.

Il y aura trois classes d'instruction dans chaque compagnie, et aucun Garde national des troisième et deuxième classe ne pourra être admis à la première, que sur la présentation de l'adjudant-major et l'approbation du commandant.

Aussitôt que la première classe sera en état de faire l'exercice à feu, le commandant s'empressera de demander des cartouches pour cet exercice.

Les gardes nationaux qui seront jugés suffisamment instruits pourront être exemptés des exercices : leur zèle et la bonne volonté qu'ils auront mis à s'instruire leur vaudront une récompense, que ne mériteront pas ceux qui mettront de la négligence.

Les revues ont toujours lieu en grande tenue ; la tenue d'hiver commence le 1er octobre.

Pour les exercices, les fusils auront des pierres à bois, pour les revues, des pierres à feu, et dans l'un et l'autre cas elles auront leur enveloppe en plomb.

Il est expressément ordonné à MM. les gardes nationaux qui seront munis de gibernes et de sabres de les porter sous les armes.

MM. les sous-officiers sont invités à se réunir, tous les vendredis, chez le commandant, pour y apprendre l'école du soldat et de peloton; afin de pouvoir la mettre en pratique avec avantage au beau temps.

La manière dont se fait le service dans une Garde nationale dépend du zèle et de l'activité qu'y mettent MM. les adjudants ; les sacrifices qu'ont fait les nôtres, nous donnent de grandes espérances pour l'avenir.

Dans toutes les revues et exercices, MM. les officiers donneront l'exemple de l'exactitude, si le soldat manque à ses devoirs, c'est que l'officier lui en montre l'exemple, c'est qu'il ne tient pas la main à les lui faire remplir.

Le commandant ayant déjà essayé dans plusieurs compagnies une masse de secours pour subvenir aux besoins de ses camarades peu aisés que la maladie mettrait hors d'état de travailler, ou qui éprouveraient quelques malheurs de fortune, n'ayant pu jusqu'à présent réussir, invite MM. les capitaines et officiers à redoubler de zèle, afin de parvenir à cet acte de bienfaisance.

Conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur, en date du 25 juillet dernier, qui prescrit de faire connaître aux gardes nationaux, par la voie de l'ordre du jour, l'installation du conseil de discipline et son entrée en exercice, le commandant informe la garde nationale que le conseil de discipline a été institué, le 4 décembre 1831, en vertu de l'article 94 de la loi du 22 mars, pour exercer dès ce jour la juridiction qui lui est attribuée. La Garde nationale étant instituée pour la défense de la royauté constitutionnelle, la garantie de la propriété, de l'industrie, le maintien de l'ordre public, et pour que force reste à la loi, le commandant est persuadé que le conseil de discipline de la Garde nationale pourra facilement et avec honneur s'acquitter de ses attributions.

Le commandant de la Garde nationale, C. BICHEMIN.

Un exemplaire du présent réglement sera remis à chaque garde

La VILLE INDOMPTÉE

Honneur à toi! Belle cité! à l'époque immortelle! Lamballe! Ton nom est resté un pavois. Si les ducs furent un temps, plus que les rois, Jamais on n'oubliera ta conduite, en vraie citadelle.

Mélangée aux Germains, tu restas la sentinelle Française, malgré les nazis aux sentiments sournois, Quand l'occupation honteuse, nous mit tous en émoi, Courageusement, tu sus combattre en rebelle.

C'est là, que prit racine, à la ville des Héros, Le victorieux signal de notre force immense... Lueur sur la Gaule, au-dessus du noir chaos... D'où émergeait le vieux chêne, au grand nom de France! Hélas! ta gloire est rouge! elle empourpre des noms...

Mais la Patrie avec nous, veille de ses yeux profonds, Et ceux, qui nous manquent, laissent notre âme meurtrie.

O! Lamballe! de tes bras gonflés des courages ardents, Tu fus parmi l'occupation des hordes en furie... Les mains gantées de fer, qui leur cassèrent les dents.

> A nos martyrs de la Résistance Lamballaise Le 3 février 1965 (composé)

> > R. BILLAUD (Alias Cdt GILLES)

Joies de l'esprit qui s'effeuille avec l'autrefois et l'aujourd'hui... A mes enfants... Lamballe, le 15 avril 1947

l'Embuscade

du lieudit « Le Rigaillet »

UNE OPÉRATION du maquis de Lamballe-La-Poterie

5 août 1944

Ayant quitté le maquis de « La Poterie » à la tête de sa section le 4 août 1944 à 22 h 30 le lieutenant Raymond Gueylens se dirige vers la route Noyal-Jugon avec mission de contrôler la route N. 176 en interdisant éventuellement la circulation ennemie dans les deux sens.

La section comprenait : un groupe de fusiliers-voltigeurs, commandé par le sergent Roger Gueylens (seul expérimenté pour avoir rempli cette mission en 1939-1940 et particulièrement dans les Ardennes).

2) deux groupes de grenadiers-voltigeurs.

L'armement était composé de : un F.M. Bren quelques fusils anglais quelques carabines U.S. de 30 quelques pistolets mitrailleurs Sten quelques pistolets et revolvers disparates des grenades défensives quelques grenades Gamon

Le 5 août à 0 h 00, mise en position de cantonnement en sûreté dans un champ près du lieu-dit « Le Rigaillet » à 500 mètres de la route Lamballe-Jugon, entre Noyal et Jugon.

A 0 h 00, envoi d'une patrouille de cinq hommes. Mission : reconnaissance ; reconnaître tous les abords du bois des Portes où l'on envisageait de mettre une embuscade au petit jour.

1 h 15, retour de la patrouille. R.A.S.

5 h, départ en reconnaissance armée vers le bois des Portes après examen du terrain il est décidé d'y tendre une embuscade.

Le groupe fusilliers-voltigeurs, prendra position à la Corne nord-est du bois, sous le couvert, dans la courbe, ce qui donnera au F.M. environ un kilomètre de route en enfilade et possibilité de couverture facile par le demi-groupe de Voltigeurs avec replis sous le couvert. La route sera ainsi interdite dans le sens Jugon-Noyal.

Le premier groupe de grenadiers-voltigeurs prendra position au sud de la route à l'entrée de l'allée conduisant au château du Crehu, et interdisant la route dans le sens Lamballe-Jugon.

Le deuxième groupe de grenadiers-voltigeurs restera en réserve sous le couvert.

A 6 h 30, retour au cantonnement et départ de la section vers le bois des Portes.

A 7 h 15, rencontre d'une partie du corps-franc « Max » (Marcel Ollivier) près du château du Crehu. R.A.S. !

Le lieutenant décide de lui confier une mission dans l'embuscade qu'il va tendre ce qui va modifier le dispositif prévu initialement.

A 7 h 30, installation dans la partie nord-est du bois des Portes.

A 7 h 45, mise en place de l'embuscade. Le dispositif est le suivant :

- 1) P.C. à l'entrée de l'allée menant au château du Crehu.
- 2) groupe de fusiliers-voltigeurs et un groupe de grenadiers-voltigeurs à la corne sud-ouest du bois contrôlant la route Noyal-Jugon, face à Noyal.
- 3) le deuxième groupe de fusiliers-voltigeurs en réserve sous le couvert.
- 4) groupe de fusiliers-voltigeurs du « groupe-franc » « Max » à la corne nord-est du bois contrôlant la route Noyal-Jugon face à Jugon.
- 5) un groupe de grenadiers-voltigeurs de « Max » en réserve sous le couvert.

R.A.S. — jusqu'à 16 heures — côté ennemi!

Seulement à signaler le passage de Mme Ghelens en liaison de La Poterie vers Jugon. Elle dit avoir forcé un barrage allemand la veille au soir à l'entrée de Lamballe par la route de Moncontour. Seule perte : la moto qu'elle avait et avec laquelle elle s'est écrasée sur le mur anti-tanks dressé au niveau du pont sur le « Gouessant ». Elle continue à vélo!

16 heures. La section « Max » laisse passer sans l'attaquer une camionnette allemande isolée!

Dès qu'elle arrive à la hauteur des maquisards qui s'assurent qu'elle n'est pas suivie, l'ordre est donné d'ouvrir le feu. Les conditions sont mauvaises car ils l'attaquent de dos et ont peu de chance de l'immobiliser. Ces chances sont encore compromises du fait que le F.M. s'enraye dès la première rafale.

Néanmoins la camionnette s'arrête, le chauffeur ayant été tué d'une balle dans la tête (balle qui a traversé les tôles de la porte arrière de la cabine, donc balle de fusil et non de carabine ni de mitraillette).

Un tireur allemand (adjudant-chef, croix de fer de Russie) qui se trouvait allongé sur l'aile avant droite du camion saute dans le fossé et riposte.

Deux groupes de grenadiers-voltigeurs armés de pistolets mitrailleurs effectuent un mouvement de tenaille, interdisant toute tentative ennemie de gagner les couverts.

Un des passagers de la camionnette ayant dû prendre la place du chauffeur, celle-ci démarre et le F.M. ne tirant toujours pas il est donc impossible de l'empêcher de partir. Elle a deux pneus de crevés mais rejoindra cependant Lamballe.

Le tireur isolé continue son feu quelques instants puis touché, il ne riposte plus.

Protégé par ses hommes le chef de section sort sur la route, et après s'être assuré que l'allemand est bien mort il prend ses papiers et ses armes. Il relève notamment près de lui six grenades dont quatre à manches. L'une de celles-ci est prête à lancer, bouchon dévissé.

Il trouve dans ses papiers un document important (demande de renforts) qui est porté aussitôt au P.C. de la Poterie.

Un groupe part en patrouille battant les couverts à la recherche d'éventuels traînards : sans résultat.

Alors! la section va se mettre au repos au lieu-dit « Les Vallées » au nord de la route Noyal-Jugon.

Bilan de l'opération : pertes ennemies : deux tués sûrs. (la rumeur publique donne à Lamballe lors de l'arrivée des maquisards un nombre plus important).

Pertes amies : néant !

Il était inutile de rester sur les lieux, la camionnette ayant continué. Une réaction ennemie étant toujours possible.

Le chef de section signale au rapport la brillante tenue au cours de cette action de l'adjudant-chef Lavollée.

du sergent Roger Gueylens,

des tireurs Gaubert, Thoreux et Clerisse,

des voltigeurs Poeringer, Duquesne et Samson.

Remis à Rennes le 28 février 1971. Signé : commandant Raymond Gueylens.

Article aimablement confié par notre ami ancien résistant : Louis Gouret.

Poésie avec Madeleine André-Boulain

RETOUR AUX SOURCES

Voilà que j'observe, et tout tressaille en moi. Une fraîcheur nouvelle humidifie mes lèvres. Alors que je ravive progressivement ma fièvre S'agrandit à son tour lui aussi mon émoi.

J'ai revu le vieux chêne où bruissaient les hannetons Les pommiers tout tordus tout au fond du verger Les crêches désormais laissées à l'abandon Les herbes folles envahissant le potager.

Attendrie, j'ai suivi le tout petit sentier Retrouvant çà et là, tous les bruits familiers Le vent frémissant en haleine légère.

M'apportant les senteurs de la terre et des prés Le message pathétique de ma vieille chaumière Conservant pieusement les souvenirs du passé.

Madeleine André Boulain.

Nous avons la joie et l'honneur de compter au nombre de nos membres notre compatriote Madeleine André (née Boulain) depuis l'été 1977. Elle sut animer le repas lors de notre rencontre d'automne, qui fut si sympathique à Meslin, par sa prose si captivante.

Notre poétesse, qui ne compte plus ses succès est titulaire de nombreuses distinctions au titre de la poésie. En mai 1977, elle recevait de nouveaux lauriers aux jeux floraux internationaux de La Roche-sur-Yon, avec un diplôme d'honneur de la poésie libre. Successivement elle obtenait un autre prix au salon international « Art et poésie de Touraine ». Enfin au Prix des poètes bretons à Rennes, le jury lui décernait une mention d'honneur dans la série édition, et un prix d'honneur aux jeux floraux internationaux de Saint-Nazaire en octobre 1977.

Nous présentons tous nos compliments à Madeleine André Boulain.